

**Conseil Municipal du 08 décembre 2020**

**COMPTE-RENDU**

**PRÉSENTS :** Gaétan DUSSOUILLEZ – Thomas GRENARD - Raphaël GROSSIORD (arrivé à 20H05)– Sandra GROSTABUSSIAT - Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI – Florent MILLET – Jessica POIGNARD - Christian ROCHET et Jean-Michel TERRIER

**Absente :** Fabienne MOUY

**Secrétaire :** Sylvie GROSTABUSSIAT

**1 - Droit de Prémption Urbain :**

Le Maire fait part de la vente des Consorts PERRIER au profit de Monsieur Jean-Pierre COMMARMOND. Elle concerne la parcelle AB 59 qui se trouve dans la zone pour laquelle la commune a un droit de préemption urbain.

→ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal refuse d'exercer le droit de préemption sur cette vente.*

**2- Rapport activités du SIDEC 2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du rapport annuel 2019 du SIDEC du Jura.

**3- Renouvellement autorisation temporaire utilisation domaine public par un camion pizzas :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame DUMORTIER et Monsieur RAFFIN, équipé d'un camion pizzas à stationner sur le domaine public « parking du Proxi », le jeudi soir afin de vendre leurs pizzas, pour une durée d'un an à compter du 09 septembre 2020.

**DIT** que l'emplacement dispose d'une arrivée électrique et que cet emplacement temporaire fera l'objet d'une tarification pour l'utilisation de la borne du coffret forain selon la délibération du Conseil Municipal en vigueur.

**4- Délibération reversement subvention de l'Etat « plan bibliothèque » à la coopérative scolaire :**

Considérant que l'Etat a versé une subvention à la Commune pour « le plan bibliothèque » pour un montant de 1 250.00€.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que cette somme est à reverser à la Coopérative Scolaire pour le « plan bibliothèque ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**DECIDE** de reverser cette subvention « plan bibliothèque » d'un montant de 1 250.00€ à la Coopérative Scolaire.

**5- Courrier de la part d'administrés :**

Monsieur le Maire informe du courrier reçu en Mairie le 30 novembre 2020 de la part de « Démarche collective » portée par Julien ARBEZ, Elise GROSSIORD, Fabienne MOUY et Jean-Louis PERRARD sollicitant le Conseil Municipal pour le retrait du portrait du Président de la République.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas délibérer pour laisser ou retirer le portrait du Président de la République.

**6- Demandes de subvention DETR :**

➤ **Réserve incendie souple / Signalisation routes communales et réfection voirie communale :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**SOLLICITE** dans le cadre DST Relance une subvention de l'Etat au titre de la DETR

- pour les travaux de sécurité incendie à hauteur de 55% du coût HT des travaux soit un montant de 8 128.95€ HT
- pour les travaux de sécurisation des routes communales à hauteur de 55% du coût HT des travaux soit un montant de 1425.60€ HT
- pour les travaux de réfection des voies communales à hauteur de 55% du coût HT des travaux soit un montant de 26044.15€ HT

**SOLLICITE** dans le cadre DST Relance une subvention de l'Etat au titre de la DST

- pour les travaux de sécurité incendie à hauteur de 25% du coût HT des travaux soit un montant de 3 694.98€HT,
- pour les travaux de sécurisation des routes communales à hauteur de 25% du coût HT des travaux soit un montant de 648.00€HT,
- pour les travaux de réfection des voies communales à hauteur de 25% du coût HT des travaux soit un montant de 11 838.25€HT

**ARRETE** les plans de financement et s'engage à financer le reste à charge sur fonds propres communaux ainsi qu'il suit :

|                                | <b>Dépenses HT</b> | <b>Recettes HT</b>              |
|--------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Sécurité incendie au Crêt Joli | 14 779.90€ HT      | Subvention DETR 55% = 8 128.95€ |
|                                |                    | Subvention DST 25% =3 694.98€   |
| Autofinancement                |                    | 2 955.97€                       |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>14 779.90€</b>  | <b>14 779.90€</b>               |

|                                                | <b>Dépenses HT</b> | <b>Recettes HT</b>              |
|------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Réfection marquage au sol et Achat de panneaux | 2 592.01€ HT       | Subvention DETR 55% = 1 425.60€ |
|                                                |                    | Subvention DST 25% =648.00€     |
| Autofinancement                                |                    | 388.80€                         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>2 592.01€</b>   | <b>2 592.01€</b>                |

|                                                     | <b>Dépenses HT</b> | <b>Recettes HT</b>               |
|-----------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Réfection des voies communales                      |                    |                                  |
| Travaux point à temps                               | 7 200.00€          | Subvention DETR 55% = 26 044.15€ |
| Réfection en enrobé montée de la Mairie avec virage | 6 840.00€          | Subvention DST 25% =11 838.25€   |
| Réfection en enrobé route Crêt Joli                 | 9 500.00€          |                                  |
| Réfection en enrobé Au Crozat d'Amont               | 5 963.00€          |                                  |
| Réfection route de la Laurende                      | 17 850.00€         |                                  |
| Autofinancement                                     |                    | 7 102.95€                        |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>47 353.00€</b>  | <b>47 353.00€</b>                |

**7- Point sur le PLUi :**

Initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les communes n'ayant pas procédé au transfert de la compétence PLU à leur communauté de communes au 27 mars 2017, en vertu de l'article 136-II de la loi ALUR, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report, in extremis, au 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans le cadre de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

**8- Questions et informations diverses :**

- **Point sur les forages :** Les essais sont arrêtés depuis hier 7/12. Les contrôles effectués en cours de pompage continuent pendant environ deux mois. L'eau est de très bonne qualité, les débits sont conformes à ce que l'on

attendait mais comme prévu pas suffisant afin que l'on soit autonome, il nous faut pour cela procéder à 2 ou 3 forages supplémentaires sur des zones déjà prévues (3).

- Nous avons reçu une réponse favorable de la part du Conseil Départemental pour la subvention concernant les travaux de réhabilitation du garage communal et ancien secrétariat de mairie (25%). Nous attendons les réponses pour la DETR et de la part de la CCHJSC.
- Nous avons reçu un message de Mr Dujardin Xavier qui souhaite savoir si un permis de construire a été déposé pour la parcelle entre sa propriété et celle de Mme et Mr Grossiord Etienne. Il souhaite savoir aussi si la parcelle après la sienne est constructible, ces parcelles se situant route de la cheminée.
- Nous avons reçu un courrier de l'Education nationale nous demandant d'enquêter sur l'école à la maison pour la famille Girardot/Boyer.
- Le sapin de Noël a été mis en place par Gaëtan et Gaël, Sylvie et Arthur Fontaine vendredi 4 décembre à l'aide d'un engin prêté par l'entreprise Nicolet. C'est Mme Véronique Beaud qui nous a offert ce sapin, nous tenons à la remercier, nous remercions également Mr Vincent Nicolet pour son prêt de matériel et bien entendu nos bénévoles qui ont effectué le travail.
- **Espace Nordique** : L'espace nordique jurassien envisage une promotion du ski nordique (classique et skating) à l'attention des jeunes adultes ces prochaines années. Cette année c'est Les Moussières qui organise. Début le vendredi 15.01.2021 de 17h à 20h.
- **COVID** : Monsieur Le Préfet lors de son intervention a confirmé que le Jura était à un niveau élevé de contamination (le 6ème au niveau national), les départements montagnards sont les plus touchés. Il et de notre ressort de bien respecté mais aussi faire respecter les règles de distanciation.
- **SIVOS** : Florent MILLET  
Les réunions de commission ont repris semaine dernière, certains scénarios sont avancé mais sans décision, les commissions sont bloquées car n'arrivent pas à se projeter.  
Une décision pourrait être prise lors du prochain COPIL.  
En janvier 2022 fusion des 2 SIVOS et rentrée septembre 2022 tous ensemble.  
➤ Le 1<sup>er</sup> Conseil d'école a eu lieu vendredi 04.12 : remonté problèmes actuels du COVID. L'école tourne quand même. Concernant le centre de loisirs, l'effectif est stable.
- **SMAAJH** : Sandra GROSTABUSSAT  
Mme Brûlé a été élue nouvelle Présidente, reprend l'ensemble des choses en place : comprend contrat séjour, demande protection judiciaire, proposition participation avec les élus sur la vie des cantoux.  
Pour ce faire 2 commissions seraient créées : travaux et projets. Jessica POIGNARD s'est inscrite dans la commission projets.
- **PNR** : Jean-Michel TERRIER  
Samedi 5 décembre a eu lieu le comité syndical à Lajoux - maison du parc (30 personnes présentes et 60 personnes en visio conférence)
- **SICTOM** : Gaëtan DUSSOUILLEZ  
Les tarifs vont augmenter en 2021 : 78€ / habitant (avant 75€ / habitant)
- Gaëtan DUSSOUILLEZ informe que les pistes de raquettes sont balisées, fait par Gaëtan et Thomas.
- Thomas GRECARD fait part de la demande de l'entreprise de déneigement, voir avec les personnes pour ne pas se garer vers le Monument pour faciliter le déneigement
- **Evènements sportifs** :
  - **Forestière 2021** : Thomas GRECARD informe que la Forestière 2021 aura lieu aux Moussières, la commune aura en charge l'organisation. La réservation de la salle des Dolines sera faite.
  - **Championnat régional ski de fond le 10.01.2021**
  - **La course « les Belle Combes » aura lieu 16 et 17 janvier 2021**